

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 05 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame LUMINEAU Maguy, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2022

ordre du jour :

- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention
- Renouvellement du contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP
- Tableau des effectifs
  
- Questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Jean-François MORILLON, Catherine OSSET, Didier ROUET, Arlette MANSEAU, Pascal TEXIER, Nadine MENCIAERE, Lydie PLAT, Carole DUBOIS, Christelle ROBIN, Mireille MASPEYROT, Jérôme CAMUS, Loïc PERAULT.

ABSENTS : Dominique BOISARD (pouvoir à M. Lumineau), David RAYNAUD (pouvoir à JF Morillon)

A été nommé secrétaire : Pascal TEXIER

*Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13- Votants : 15*

---

Le conseil municipal déclare approuver le procès-verbal de la précédente réunion.  
La séance du conseil municipal est ouverte.

### I/ LES DELIBERATIONS

Délibération n° 44/2022

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a adhéré au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, pour permettre la mise en œuvre de la médecine du travail dans la collectivité du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Il est proposé de renouveler cette convention d'adhésion pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans les conditions suivantes :

- Tarif forfaitaire de 85 € par agent et par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

- Accepte le renouvellement de la convention dans les conditions annoncées
- Autorise le Maire à signer ladite convention

Délibération n° 45/2022

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AUPRES DE LA CNP**

La commune de Lavoux est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance CNP pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

### Courrier d'un riverain du « chemin vallée de Taupinet »

Madame le Maire donne lecture d'un courrier qu'elle a reçu d'un riverain du « chemin vallée de Taupinet » qui alerte sur un problème de sécurité lié à la vitesse excessive des véhicules motorisés (motos, quads, voitures ...) qui empruntent de plus en plus souvent ce chemin.

Pour remédier à ce problème, il soumet l'idée de l'interdire à la circulation.

Après discussion, les élus retiennent cette idée d'interdiction à la circulation sauf pour les engins agricoles et les vélos. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens et les panneaux de signalisation seront mis en place.

### Travaux d'aménagement à « Taupinet »

Les travaux sont pratiquement terminés et la circulation est de nouveau autorisée. Il a été constaté que les bordures des chicanes ne sont pas suffisamment visibles par les automobilistes. Des réflecteurs de nuit seront installés sur ces bordures pour améliorer la visibilité.

Des plantations sont également envisagées sur la partie aménagée devant l'arrêt du bus, ainsi que sur le bord de la route où se trouvent les chicanes. Le financement des végétaux et leurs plantations seront pris en charge par Grand Poitiers via le PPI de la commune à condition que ce soit réalisé par une entreprise retenue par la Communauté Urbaine dans le cadre des marchés publics.

L'entretien de ces plantations se fera également par les services de Grand Poitiers

Un rendez-vous est programmé le 14 décembre prochain avec un paysagiste figurant sur la liste des entreprises retenues.

### CCAS

Le CCAS de la commune s'est réuni le 26 octobre dernier. Il a été décidé au cours de cette réunion qu'une visite en fin d'année aux aînés de la commune serait maintenue. Ce sera l'occasion de leur offrir du miel provenant de la récolte des ruches de la commune. En 2022, les aînés ont pu à nouveau bénéficier du repas offert par la commune le 1<sup>er</sup> mai. Ce repas n'avait malheureusement pas pu se dérouler durant deux années consécutives à cause du COVID. En compensation, un colis de Noël leur avait été remis, ce qui a permis de conserver un lien avec les aînés durant cette période de crise sanitaire.

### Bâtiment 1 place des Carriers

Des fissures visuellement importantes ont été constatées sur le bâtiment sis au 1 place des Carriers. Jean-François MORILLON informe qu'une entreprise spécialisée en maçonnerie est venue constater ces anomalies. Selon elle, un simple rebouchage des fissures avec de la chaux semble suffisant. Une fois ces travaux réalisés, il conviendra de laisser passer du temps pour voir comment cela évolue.

Un devis relatif à cette prestation a été remis par l'entreprise. Les travaux sont à prévoir l'année prochaine.

### Prévisions des investissements 2023

- Changement de la porte d'entrée et de la porte fenêtre de la boulangerie
- Changement d'une fenêtre au rez-de-chaussée du local de la bibliothèque/agence postale communale.
- Installation d'une douche à l'étage de la boulangerie. Cette installation étant obligatoire à partir du moment où il y a des salariés dans l'établissement.
- Changement des buts du terrain de football
- Agrandissement du columbarium. Il ne reste plus que trois cases disponibles à ce jour.

Des devis ont été réalisés pour l'ensemble de ces projets. Il conviendra au moment de l'élaboration du budget de l'année prochaine de valider tout ou partie de ces investissements.

Il convient de renouveler ce contrat pour l'exercice 2023.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prend fin le 31 décembre 2023.

Le taux de la prime est fixé à :           5,29 % pour les agents CNRACL  
  1,65 % pour les agents IRCANTEC

Le conseil municipal, par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

- **Donne** son accord pour le renouvellement du contrat CNP pour l'exercice 2023
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat

Délibération n° 46/2022

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite aux changements de grade et des suppressions de postes liés à ces changements intervenus au cours de l'année 2022, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des agents communaux.

Le conseil municipal par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

- Fixe le nouveau tableau des effectifs de la commune comme suit :

Grade/emploi	Temps de travail	Poste pourvu	Poste non pourvu
1 poste de Rédacteur	35/35 <sup>ème</sup>	x	
1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	25/35 <sup>ème</sup>	x	
1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	10/35 <sup>ème</sup>	x	
1 poste d'Adjoint Administratif	15/35 <sup>ème</sup>	x	
1 poste d'Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	14/35 <sup>ème</sup>	x	
1 poste d'Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	x	

## **II/ LES QUESTIONS DIVERSES**

### **Cérémonie des vœux**

Madame LUMINEAU informe les élus que la cérémonie des vœux se déroulera samedi 7 janvier 2023 à 11h à la salle des fêtes. Les boissons seront commandées auprès du multi-services de la commune et les petits-fours et les brioches seront préparées par le boulanger de la commune.

### **Demande de réservation de la salle des fêtes**

A titre d'information, une association de Saint Julien l'Ars a sollicité la commune pour réserver la salle des fêtes au mois de janvier 2023 pour y organiser un vin d'honneur. Le prix de la location sera établi au tarif en vigueur appliqué aux associations hors commune.

### **Création d'un passage pour piétons**

Madame LUMINEAU fait part d'une proposition de Monsieur Dominique BOISARD, à savoir la création d'un passage piétons « allée de la Ferme », sortie RD1 (rue de Liniers).

L'ensemble des élus approuvent cette proposition. La demande sera faite auprès de Grand Poitiers pour la réalisation du marquage au sol.

### Bulletin municipal

Il est en cours d'impression. La distribution sera à faire au cours de la dernière quinzaine du mois de décembre.

### Partenariat « Abeilcales »

Didier Rouet rappelle qu'une convention de partenariat avec l'association « Abeilcales » a été signée le 08 avril 2021. Dans cette convention, il est stipulé que l'association est tenue de s'engager vis-à-vis de la commune sur plusieurs points, dont l'organisation d'intervention au cours de l'année qui n'a pas eu lieu. Une partie du contrat n'a donc pas été respectée. Considérant le coût élevé pour cette adhésion et la prestation qui n'est pas de qualité suffisante, il serait souhaitable de sortir de ce partenariat.

L'ensemble des élus approuvent cette suggestion. Il convient de faire les démarches auprès de l'association pour ne pas renouveler l'adhésion.

### Récupérateur d'eau pluviale

Pascal TEXIER informe que la cuve d'eau d'une contenance de 10 200 litres installée depuis le mois d'octobre dernier est pleine. Il faudrait envisager l'acquisition d'une pompe pour pouvoir remplir la citerne mobile.

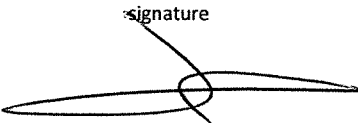
### Espaç'Ados

Catherine OSSET informe que dans le cadre de l'Espaç'Ados, les jeunes se retrouveront vendredi 9 décembre prochain à Lavoux.

### Commision générale et des finances de Grand Poitiers

Madame le Maire informe les élus, que dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre, la commission générale et des finances de Grand Poitiers a validé la somme de 19 000 € au profit de la commune de Lavoux dans le cadre du fonds de concours solidarité 2023. Pour rappel, au même titre, la commune a bénéficié en 2022 de la somme de 21 000 €.

La séance est levée à 21h15.

Présidente de la séance : le Maire	Secrétaire de séance nommé
Maguy LUMINEAU signature 	Pascal TEXIER Signature 